



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 33/2021-2026

**Service du patrimoine, rénovation et extension du
parc véhicules**

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

22 novembre 2022 à 19h30

Bâtiment administratif, salle Sorge

31 octobre 2022



Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet le remplacement du véhicule mis à disposition du service conciergerie et l'acquisition d'un deuxième petit véhicule polyvalent.

2. Contexte et préambule

Le service du patrimoine porte la responsabilité de l'entretien et de l'exploitation de nos bâtiments communaux. Pour ce faire, le secteur conciergerie regroupe 8 agents d'exploitation sous la responsabilité d'un chef de secteur. La répartition géographique de nos bâtiments vous est connue et de nombreux mouvements entre ces différents sites sont accomplis chaque jour. Le besoin de moyens de mobilité est lié à cette situation. L'aspect environnemental revêt un critère important dans le choix de la mobilité des acteurs de notre Commune et plus précisément dans ce préavis pour le secteur conciergerie. Les mêmes démarches seront menées auprès des autres services selon la planification de remplacement des véhicules et engins qui composent notre parc.

3. Historique et situation

Dans le cadre du préavis de renouvellement du véhicule du secteur conciergerie, il apparaît évident de tenir compte de l'évolution de la technologie des véhicules, mais également des besoins de notre service.

Le véhicule actuel, Toyota Hiace 4x4 diesel, a été acquis par le service de voirie en 2001 puis repris par notre service en 2015. Les sollicitations quotidiennes sont moins drastiques que dans son utilisation première. Sa deuxième vie arrive maintenant à échéance et il est temps d'envisager son remplacement.

Après 21 années d'utilisation quasi quotidienne, pour 125'000 kilomètres, le véhicule ne passera pas la prochaine expertise sans réaliser de nombreuses réparations, telles que :

- + le remplacement des disques et plaquettes de frein ;
- + le remplacement des pneumatiques ;
- + le remplacement de l'embrayage ;
- + de gros travaux de carrosserie sur le châssis qui est passablement corrodé ainsi que sur la caisse où des cloques de rouilles apparaissent à plusieurs emplacements.

La fonctionnalité de ce véhicule correspond à l'utilisation de notre service de par son encombrement et sa polyvalence. La nécessité d'un véhicule similaire sur ce point n'est pas remise en cause et donne l'occasion d'évaluer les nouvelles technologies arrivées sur le marché de l'utilitaire, tout particulièrement les modes de propulsion.

Crissier est reconnue sous le label « Cité de l'énergie » et se préoccupe du développement durable comme bon nombre de personnes. Le choix d'un véhicule électrique, de ce point de vue, s'impose par lui-même. L'utilisation et les capacités nécessaires aux besoins du service doivent également être prises en compte et il s'avère que les tests effectués valident ce choix.

Dans le cadre du développement de notre Commune, la multiplication des bâtiments communaux génère de plus en plus de déplacements de personnel et de matériel entre ces différents endroits par souci d'efficience et de synergies. Pour l'heure, les agents d'exploitation utilisent leur véhicule privé à ces fins et la Commune rémunère leurs kilomètres parcourus dans ce cadre. A plusieurs reprises, du matériel a également été transporté par ces moyens. Nous sollicitons le Conseil communal, afin de pouvoir fournir au secteur conciergerie un deuxième véhicule plus petit et correspondant à l'utilisation précitée dans la même optique que le premier, à savoir électrique selon le modèle présenté ci-dessous.

Une nouvelle répartition de l'entretien des extérieurs de nos bâtiments a vu attribuer au secteur conciergerie quelques tâches liées aux aménagements extérieurs. Cette nouvelle donne appuie le choix d'un véhicule polyvalent.

En parallèle, le service teste un vélo cargo afin d'évaluer la pertinence d'utilisation de ce moyen dans notre quotidien. Un rapport du secteur conciergerie sera fourni au service du patrimoine afin d'en décider l'acquisition par le budget de fonctionnement.

4. Remplacement du véhicule existant Toyota Hiace

Afin de procéder à ce remplacement, plusieurs offres ont été récoltées et deux modèles répondent au cahier des charges, il s'agit de :

Toyota PROACE électrique



Mercedes-Benz eVito ;



Les deux utilitaires ont pu être testés largement par les membres du secteur conciergerie mais également par le chef du service du patrimoine. Ces deux véhicules correspondent aux différents besoins du service.

Les moteurs électriques sur les deux modèles sont strictement équivalents au niveau des émissions de CO₂ dues à l'électricité soit 7 g/km pour les 2 véhicules, tout comme la consommation de carburant similaire à l'essence soit 3.1 l/100km et la consommation d'énergie soit 28.3 kWh/100km.

La puissance électrique du Toyota de 100 kW est, malgré l'équivalence des chiffres ci-dessus, plus élevée que celle du Mercedes-Benz de 85 kW.

La charge utile du Mercedes-Benz est inférieure à celle du Toyota.

Le Toyota est un véhicule à traction tandis que le Mercedes-Benz est en mode propulsion. Chez Mercedes-Benz l'option 4x4 est possible pour un supplément de Fr. 4500.- HT.

Le prix d'achat parle également en faveur du Toyota, soit à équipement équivalent un prix de Fr. 41'300.-, contre Fr. 55'400.- pour le Mercedes-Benz.

Mercedes-Benz n'a pas été en mesure de nous faire une offre de reprise de notre ancien Toyota Hiace.

Il est à relever que Mercedes-Benz offre une garantie de 4 ans contre 3 ans pour Toyota ainsi que des services gratuits, sauf fluides et pneus, pendant 4 ans. Malgré cet avantage, cela ne compense pas l'ensemble des points précédents.

Le choix du véhicule se porte donc sur le Toyota PROACE van L1 Medium 50KWh Active.

5. Acquisition d'un nouveau véhicule polyvalent

Le service du patrimoine a établi un cahier des charges complémentaire pour ce véhicule polyvalent comprenant, en plus de celui du véhicule existant, des capacités de modularité de la partie transport avec des possibilités d'arrimage, de protection contre les intempéries et de la charge utile. Il sera également équipé d'un crochet permettant l'adjonction d'une remorque. Les véhicules correspondant sélectionnés sont :

Le Goupil G4M



L'ALKE ATX 340 E



La modularité de l'équipement permet une grande adaptabilité aux différentes tâches du service.

Les deux utilitaires ont pu être testés par les membres du secteur conciergerie, mais seul le Goupil nous a été prêté pendant plusieurs jours.

L'autonomie est quasi équivalente à +/- 90 km pour les deux véhicules.

La puissance de la batterie est supérieure à 10 kWh pour l'Alke contre 9.2kWh pour le Goupil. La puissance nominale est de 10kW pour le Goupil contre 14kW pour le Alke. Il est, par contre, possible d'obtenir une puissance de 14kW sur le Goupil contre une plus-value de Fr. 5'000.- TTC.

La charge utile du Alke est inférieure à celle du Goupil 1000 kg contre 1370kg.

Les deux véhicules sont à propulsion à la vue de leur configuration et ont une vitesse maximale bridée à 45km/h.

Le prix d'achat parle en faveur du Goupil, à équipement équivalent sauf puissance moteur, soit Fr. 49'000.-, contre Fr. 59'900.- pour le Alke. Avec une équivalence de puissance à 14kW, le Goupil revient à Fr. 54'000.- et reste inférieur au Alke.

Il est à relever que le Alke offre une garantie de 2 ans contre 1 an pour le Goupil.

A noter que lors des essais, les agents d'exploitation ont trouvé le Goupil plus ergonomique et pratique, particulièrement lorsque deux personnes sont à bord.

Le choix du véhicule se porte donc sur le Goupil G4M.



6. Coût et frais annexes

Ces véhicules mis à disposition du secteur conciergerie seront stationnés dans des bâtiments communaux à Marcolet, dans le parking souterrain, pour le bus et au bâtiment administratif pour le nouveau véhicule polyvalent. Des dispositifs de recharge seront installés de façon définitive à Marcolet et provisoire au bâtiment administratif jusqu'à la validation définitive de son stationnement.

Les coûts de l'achat des véhicules, des accessoires et des installations électriques sont répartis comme suit :

Prix du Toyota Proace	Fr. 41'300.-
Prix du Goupil G4M	Fr. 54'000.-
Pneus hiver Toyota Proace	Fr. 800.-
Marquage signalétique véhicule	Fr. 1'500.-
Borne de chargement Marcolet y c. raccordement	Fr. 4'500.-
<u>Borne de chargement Administration y c. raccordement</u>	<u>Fr. 3'500.-</u>
Total véhicules, accessoires et bornes de chargement	Fr. 105'600.-
Divers et imprévu	Fr. 9'400.-
Montant du crédit demandé	Fr. 115'000.-

Les frais accessoires à l'achat des véhicules sont répartis comme suit :

Coût de l'électricité pour le Toyota Proace	Fr. 500.-/an
Coût de l'électricité pour le Goupil G4M	Fr. 300.-/an
Impôt sur les plaques d'immatriculation (possible adaptation dans le temps)	Fr. 50.-/an
Assurance Toyota Proace	Fr. 1'000.-/an
Assurance Goupil G4M	Fr. 600.-/an
Frais d'entretien estimation dès 4 ans d'usage	Fr. 1'500.-/an

L'acquisition de véhicules électriques n'est valable que si elle est couplée avec une production interne d'énergie. Un programme de mise en œuvre sur les bâtiments communaux non encore équipés sera établi en lien avec le programme de réfection desdits bâtiments.



7. Financement

<i>Plan des investissements 2022-2026</i>			
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2022-2026 pour un montant de Fr. 80'000.-.			
Total des investissements prévus de 2022 à 2026			Fr. 115'459'000
Divers préavis déjà votés			Fr. 62'580'000
Préavis en cours au 31 octobre 2022			
15/2016-21	Mise en séparatif du réseau d'évacuation Quartier Beau-Site & Chemin des Oiseaux	Fr. 1'040'000	
17/2016-21	Sécurisation du giratoire Bré/Centre	Fr. 400'000	
18/2016-21	Parcelle no 881 Construction d'une place de jeux	Fr. 95'000	
19/2016-21	Collège de Marcolet - parking souterrain Contrôle d'accès	Fr. 300'000	
10/2016-21	Réalisation d'un trottoir le long de la RC 319 (rue du Timonet) au chemin de Montremoën et réalisation de deux arrêts de bus sur la ligne 54	Fr. 1'446'000	
11/2016-21	Réalisation d'un trottoir au chemin Sous-Riette et prolongement du trottoir au chemin de Praz	Fr. 155'000	
13/2016-21	Réalisation d'un trottoir au chemin du Château	Fr. 450'000	
21/2016-21	Passerelle de mobilité douce entre les quartiers Oassis et Esparcette : adoption du projet et demande de crédit d'ouvrage	Fr. 3'145'000	
9/2016-2021	Réalisation d'un trottoir le long de la RC 251 entre le giratoire du cimetière et le ch. de l'Esparcette	Fr. 722'000	
22/2016-2021	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 13 "Chemin du Bochet / Chemin des Esserts"	Fr. 213'182	
24/2016-21	Raccordement quartier Ley Outre Ouest, l'Orée (1ère étape)	Fr. 388'000	
27/2016-2021	Demande de crédit d'études relatif au plan d'affectation « La Ruayre – secteur Ouest » et requalification du chemin de l'Alouette et création de deux arrêts de bus (un par sens) sur la rue du Timonet (RC 319)	Fr. 285'000	
29/2016-21	Demande de crédit de construction pour la transformation et le réaménagement de l'office de la population, la création d'une réception et l'affectation d'un local RH	Fr. 300'000	
31/2016-21	Demande de crédit d'étude relatif au plan d'affectation "Les Noutes"	Fr. 188'000	
32/2016-21	Collège des Noutes, demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un concours d'architecture	Fr. 380'000	
33/2016-21	Service du patrimoine, rénovation et extension du parc véhicules	Fr. 115'000	Fr. 9'622'182
Solde des investissements à voter selon plan 2022-2026			Fr. 46'267'000
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2022-2026			Fr. 3'010'182
<i>Plan de financement des investissements proposé</i>			
Montant du crédit souhaité			Fr. 115'000
Mode de financement	Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement.		
Amortissements	Ces coûts seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds "Investissements futurs à voter", compte no 9282.50.		
Charges de fonctionnement	Les frais de fonctionnement sont traités sous le chapitre 6 du présent préavis.		



8. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 33/2021-2026
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement et l'acquisition de véhicules pour le secteur conciergerie proposés dans le cadre du présent préavis et

accorde

à la Municipalité le montant du crédit de Fr. 115'000.-, le mode de financement et d'amortissement ainsi que les charges de fonctionnement selon les détails figurant au plan de financement du présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 31 octobre 2022

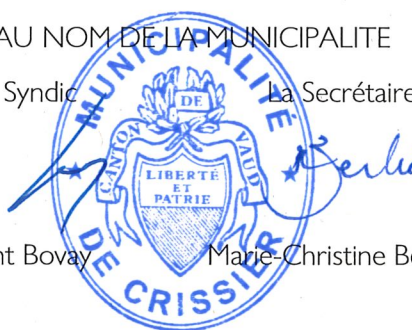
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Laurent Bovay

Marie-Christine Berlie



Délégué de la Municipalité à convoquer : M. Laurent Bovay